



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES s'est réuni à WIZERNES, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 4 avril 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 4 avril 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 22

Présents : 14

Votants : 20

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE :

11/04/2025

Etaient présents : M. Pierre EVRARD, M. Yves SACÉPÉ, Mme Catherine LANOY, M. François SÉGURA, Mme Pascale NEYRINCK, M. Alain LYPS, Mme Patricia VERRELLE, M. Daniel HERBERT, M. Hervé FOUBLE, M. Franck MIELLOT, Mme Francine RIBREUX, Mme Séverine DELDICQUE, M. Stéphane LIBER, Mme Linda PATOUT.

Excusés : M. Jacques DEGRAVE a donné pouvoir à M. Stéphane LIBER, Mme Emmanuelle DECLÉTY a donné pouvoir à M. Yves SACÉPÉ, Mme Marianne SPEISSER a donné pouvoir à Monsieur Pierre EVRARD, Mme Stéphanie LECOUSTRE a donné pouvoir à M. Alain LYPS, M. Thibaut KUEHN a donné pouvoir à Daniel HERBERT et Mme Carole TRIPLET a donné pouvoir à Mme Catherine LANOY.

Absents : Mme Séverine DUVIVER et M. Matthieu DEVOS

Secrétaire de séance : M. Hervé FOUBLE

D2025-016 : FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025

Rapporteur : Monsieur Daniel HERBERT

Vu la loi du 1^{er} Juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Considérant la volonté de soutenir le tissu associatif et plus particulièrement le tissu associatif local,

Dans la limite des crédits ouverts au BP 2025, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions telles qu'indiquées en annexe.

Le versement des fonds à l'association demanderesse reste subordonné à la complétude du dossier de subvention transmis à la Commune.

Sur avis de la Commission Générale du 9 Avril 2025, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** les subventions telles qu'indiquées en annexe, étant précisé que les élus faisant partie du bureau d'une association n'ont pas pris part au vote et se sont abstenus :

Associations	Pour	Contre	Abstentions
Amicale Laïque	19	0	1 Yves SACEPE
Aa d'O	19	0	1 Hervé FOUBLE
Amicale de l'harmonie Municipale	19	0	1 Alain LYPS
Association Culturelle Wizernoise	18	0	2 Pascale NEYRINCK Francine RIBREUX
Association de jumelage	18	0	2 Franck MIELLOT Stéphane LIBER
Comité des fêtes	17	0	3 Hervé FOUBLE Patricia VERRELLE Francine RIBREUX
Union des délégués départementaux de l'Education Nationale	19	0	1 Yves SACEPE
Centre Communal d'Actions Sociales	18	0	2 Pierre EVRARD Catherine LANOY

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Pierre EVRARD